



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien au micro crèches pendant l'épidémie de covid-19

Question écrite n° 27799

Texte de la question

M. Bernard Perrut interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le dilemme auquel font face les micro crèches qui doivent aujourd'hui choisir entre rester ouvertes, au risque de mettre en danger les enfants, leurs familles et les personnels, ou fermer, au risque de mettre en péril la pérennité de leurs établissements. Alors que l'épidémie continue de se répandre, les micro crèches sont les seuls établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) encore ouverts. Ces derniers ne disposent pourtant ni de matériel de protection (masque, gel hydroalcoolique, gants, etc.), ni de conditions d'activité compatibles avec les gestes barrières visant à freiner la propagation du covid-19. Les professionnels du secteur dénoncent par ailleurs des consignes peu claires concernant leur activité, et l'absence d'un soutien financier suffisant de la part du Gouvernement : les établissements les plus fragiles risquent en effet de se retrouver à devoir licencier de nombreux salariés, mettre la clef sous la porte et laisser de nombreuses familles sans mode d'accueil. C'est pourquoi il lui demande d'adopter en urgence des mesures de soutien aux micro crèches.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27799

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2409

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)